

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 265 Vœu relatif aux travaux de restructuration de la cité scolaire Gabriel Fauré.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'importance des travaux de restructuration de la cité scolaire Gabriel Fauré, dans le 13^e arrondissement, qui portent sur un montant de 43 millions d'euros dont 20 millions financés par la Ville de Paris ;

Considérant que ces travaux se déroulent par phase en milieu occupé et impliquent des conséquences lourdes sur la vie du collège et du lycée ;

Considérant qu'à l'été 2018 va commencer la deuxième tranche des travaux qui doit s'achever à la rentrée 2019 ;

Considérant que cette tranche comporte des travaux très impactants, notamment le déplacement de l'accès du collège et du lycée de l'avenue de Choisy à la rue de la Vistule et l'occupation de plus de la moitié de la cour de récréation par le chantier ;

Considérant qu'à la rentrée 2018 l'ensemble du service de restauration ne sera pas disponible et que la dégradation de sa qualité (liaison froide, manque de place) se poursuivra pendant la deuxième phase des travaux ;

Considérant que lors de la réunion publique de présentation du chantier, la Région Ile-de-France avait annoncé la constitution d'un comité de suivi pour lequel la Mairie du 13^e n'a reçu à ce jour aucune invitation ;

Considérant que l'absence de communication vers les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative suscite de légitimes inquiétudes ;

Considérant que les demandes de rendez-vous du Maire du 13^e à la Région pour faire un point sur la situation des établissements du 2nd degré de l'arrondissement sont restées sans réponse ;

Considérant que la réunion technique qui s'est tenue à la demande de la Mairie d'arrondissement le 23 mars a permis de mettre en évidence les problèmes posés par le déplacement de l'accès à la cité scolaire, par la diminution conséquente de la cour et par l'offre partielle de restauration ;

Sur proposition de Jérôme COUMET, Annick OLIVIER et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Emettent le vœu :

- qu'une réunion associant le Rectorat, la Région Ile-de-France, la Ville et la Mairie du 13e ait lieu rapidement pour partager le diagnostic sur les difficultés générées par le chantier afin que chacun, dans le respect de ses compétences, puisse étudier, en concertation, les solutions possibles pour permettre à l'établissement de fonctionner au mieux pendant la deuxième phase du chantier ;

- que le comité de suivi se réunisse pour informer la communauté éducative et la Mairie d'arrondissement de l'avancement du chantier et que les problèmes inhérents à cette opération puissent y être abordés pour limiter au mieux l'impact des travaux sur la vie de l'établissement.